

Critères de sélection des projets : Grille d'analyse

CRITERES D'APPRECIATION		COEFFICIENT (1 à 3)
1. Territoire	- Adéquation et moyens mis en œuvre pour la couverture territoriale	2
2. Population	- Pertinence du public cible - Compréhension du public cible et de ses enjeux	1
3. Ressources humaines	- Composition, expertise et organisation des ressources humaines : Effectifs, qualifications et compétences mobilisées, expérience de l'équipe sur le registre de l'emploi accompagné ou des registres connexes.	3
4. Prestations proposées	- Compréhension de la prestation, de son articulation avec les dispositifs existants, et de ses enjeux pour les publics accompagnés - Compréhension, explicitation et modalités de mise en œuvre des différentes étapes de l'emploi accompagné - Adaptation de la méthodologie selon les situations - Diversité et caractère innovant des propositions et outils	3
5. Modalités de partenariat	- Précision de la description des partenariats mis en œuvre (institutionnels – et notamment MDPH, entreprises, acteurs locaux...) - Diversité des partenariats selon les besoins des publics - Cibles et modalités de sensibilisation et de développement des partenariats sur le sujet de l'emploi accompagné - Qualité du contenu prévu pour la convention de partenariat	2
6. Budget	- Nombre et coût des accompagnements (au regard des contenus proposés) - Sincérité et équilibre du budget de l'action - Transparence vis-à-vis d'éventuels dispositifs pré-existants	2
7. Calendrier	- Capacité à mettre en œuvre la prestation dans les délais demandés	1